

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 92-30 DU 31 DECEMBRE 1992

PORTANT APPROBATION DE PRISE EN LOCATION
DE LOCAUX A HONFLEUR

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau SEINE-NORMANDIE :

- VU** le décret n°66 700 du 14 septembre 1966 relatif aux Agences Financières de Bassin modifié par les décrets n°74 284 du 8 avril 1974 et n°75 998 du 28 octobre 1975.
- VU** la délibération n°87 29 du 10 novembre 1987 relative à la consultation écrite du Conseil d'Administration.

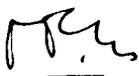
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Le Conseil d'Administration donne son avis favorable au principe de la location de bureaux à HONFLEUR siège de la délégation littoral.

Le Directeur de l'Agence de l'Eau est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la prise à bail de cet immeuble et à procéder à toutes les formalités utiles sous réserve de l'avis favorable du Service du Domaine sur le prix de la location.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



P.F. TENIERE-BUCHOT

Le Président du
Conseil d'Administration



Christian SAUTTER